

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>ITALIE, MONTÉNÉGRO, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, GRÈCE, MONTÉNÉGRO, ITALIE, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, CROATIE, MONTÉNÉGRO, ITALIE, CROATIA, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, GRÈCE, MONTÉNÉGRO, ITALIE, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, MONTÉNÉGRO, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Emirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>ITALIE, GRÈCE, EGYPTE, CHYPRE CROATIE, ITALIE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RÉSIDUELLE DE 3 MOIS (CARTES D'IDENTITÉ NON ACCEPTÉES)</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : PAS BESOIN DE VISA SPÉCIFIQUE.</p> <p>- TRANSIT EGYPTTE : Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : Vérifiez via le lien suivant les passeports qui ont besoin d'un visa https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>- TRANSIT EGYPTTE : Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit).</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>- EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT À LIMASSOL : VISA SHENGEN À ENTRÉE UNIQUE DONT LA VALIDITÉ COMMENCE À PARTIR DE L'ESCALE À CHYPRE</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : VISA SHENGEN À ENTRÉE UNIQUE DONT LA VALIDITÉ COMMENCE À PARTIR DE L'ESCALE À CHYPRE</p> <p>Vérifiez via le lien suivant les passeports qui ont besoin d'un visa https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>NOTE : Les détenteurs de passeports turcs et azerbaïdjanais ont besoin d'un visa pré-délivré valable pour Chypre (la facilité du visa Schengen n'est pas applicable) ou ils peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>- TRANSIT EGYPTTE :</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		<p>L'approbation finale dépend exclusivement des autorités locales. Les citoyens israéliens doivent obtenir au préalable un visa pour l'Égypte auprès de l'ambassade ou du consulat. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>Les citoyens canadiens ont besoin d'un visa préétabli pour l'Égypte - ils peuvent demander un visa électronique. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit). L'approbation finale dépend exclusivement des autorités locales. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>DÉBARQUEMENT EN EGYPTE :</p> <p>LES NATIONALITÉS SUIVANTES ONT BESOIN D'UN VISA PRÉ-ÉMIS POUR L'EGYPTE ET DÉLIVRÉ PAR L'AMBASSADE OU LE CONSULAT : Inde, Chine, Pakistan, Turquie, Nigeria, Maroc, Tunisie, Algérie, Liban, Syrie, Libye, Soudan, Burundi, Sierra Leone, Rwanda, Philippines, Moldavie, Iran, Liberia, Sri Lanka, Ghana, Mali, Thaïlande, Bangladesh, Afghanistan, Niger, Indonésie, Palestine, Irak, Erythrée, Tchad, Somalie, Ethiopie.</p> <p>LES AUTRES NATIONALITÉS POURRONT : demander un visa électronique à entrée unique avant le départ (25\$ / personne).</p> <p>Les pays marqués en rouge peuvent demander un visa électronique en lieu et place du visa déjà pré-délivré.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>
--	--	---	---

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, TURQUIE, GRÈCE, ITALIE</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS</p> <p>LES RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS PEUVENT EMBARQUER ET DÉBARQUER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS :</p> <p>Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Grèce, Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie</p> <p>- TRANSIT TURQUIE :</p> <p>PAS DE VISA SPÉCIFIQUE POUR LA TURQUIE.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc à entrée multiple peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p>https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt personnel des invités de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taiwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS MINIMUM</p> <p>- TRANSIT TURQUIE</p> <p>TOUS LES PASSAGERS SONT AUTORISÉS À DESCENDRE À TERRE AVEC LEUR PASSEPORT ET LEUR CARTE DE CROISIÈRE. LE VISA N'EST PAS REQUIS.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc à entrée multiple peut être exigé.</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT EN TURQUIE VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p>- TRANSIT TURQUIE</p> <p>TOUS LES PASSAGERS SONT AUTORISÉS À DESCENDRE À TERRE AVEC LEUR PASSEPORT ET LEUR CARTE DE CROISIÈRE. LE VISA N'EST PAS REQUIS.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc à entrée multiple peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p>https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		<p>Veillez consulter le lien suivant :</p> <p>https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt personnel des invités de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>	<p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt personnel des invités de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>
--	--	--	--